



2023/002

Commune de LEGLANTIERS
6, Grande Rue 60420 LEGLANTIERS
■ 03.44.51.81.74
■ mairiedeleglantiers@orange.fr

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 09/06/2023

Nombre de conseillers en exercice : 14	Nombre de conseillers votants : 14
Nombre de conseillers présents : 14	Date de convocation : 02 Juin 2023
Nombre de conseillers représentés : 0	Date d'affichage : 02 Juin 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans l'annexe de la Mairie (ancienne école), le Vendredi 09 Juin 2023 à 19h00 sous la présidence de Mr Julien BONNEMENT, le Maire,

Etaient présents : Mmes Paméla CRAPPIER, Laetitia LEPHAY, Joëlle BONNEMENT, Carine LESTRAT, Caroline GINON et Mrs Mathieu DENIS, Julien THOMAS, Didier JEKO, Arnaud GLINEUR, Gauthier BONNEMENT, Maximilien DEVISSCHER, Frédéric RAIMBAUX et Mr Jean-François BLANCK.

Pouvoirs : -----

Secrétaire de séance : Mr Arnaud GLINEUR.

Délibération n°1 du 09/06/2023 - Désignation des délégués et des suppléants pour l'élection sénatoriale de 24/09/2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Electoral, et notamment ses articles L. 280 à L. 293, L.O. 438-1 et suivants ;

Vu le décret n°2017-1091 du 02/06/2017 ;

Vu la circulaire NOR : IOMA2308397J du 30/03/2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté du Préfet du 26/05/2023 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour chacune des communes du département de l'Oise en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

CONSIDERANT que doivent être désignés au scrutin secret majoritaire à deux tours, trois délégués puis trois suppléants parmi les membres du Conseil Municipal ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint.

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Arnaud GLINEUR.

Le bureau électoral était présidé par Monsieur Julien BONNEMENT.

Il comprenait Madame Joëlle BONNEMENT et Monsieur Jean-François BLANCK, les plus âgés et Mrs Arnaud GLINEUR et Maximilien DEVISSCHER, les plus jeunes.

Monsieur le Maire a présenté la liste des candidats délégués :

↳ M. Julien BONNEMENT, Mme Paméla CRAPPIER, M. Mathieu DENIS.

Premier tour de scrutin pour l'élection des délégués

Monsieur le Maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 Septembre 2023.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'une son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du Conseil Municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0
- Majorité absolue : 8

Madame et Messieurs :

↳ M. Julien BONNEMENT, Mme Paméla CRAPPIER, M. Mathieu DENIS, ont obtenu : 14 voix.

Le bureau électoral a proclamé élus délégués au premier tour de scrutin :

↳ M. Julien BONNEMENT, Mme Paméla CRAPPIER, M. Mathieu DENIS.

Monsieur le Maire présente la liste des candidats suppléants :

↳ M. Jean-François BLANCK, Mme Laetitia LEPHAY, M. Arnaud GLINEUR.

Premier tour de scrutin pour l'élection des suppléants

Monsieur le Maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 Septembre 2023.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'une son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du Conseil Municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0
- Majorité absolue : 8

Madame et Messieurs :

↳ M. Jean-François BLANCK, Mme Laetitia LEPHAY, M. Arnaud GLINEUR, ont obtenus : 14 voix.

Le bureau électoral a proclamé élus suppléants au premier tour de scrutin :

↳ M. Jean-François BLANCK, Mme Laetitia LEPHAY, M. Arnaud GLINEUR.

Les élus désignés délégués ou suppléants ont tous accepté leur désignation.

Délibération n°2 du 09/06/2023 - Contrat de maintenance de l'entreprise CITEOS pour les caméras de vidéoprotection

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, vote à l'unanimité de ses membres et donne son accord à Monsieur le Maire, pour signer tous documents inhérents au contrat de maintenance du système de vidéoprotection, proposé par l'entreprise CITEOS.

Ce contrat de maintenance annexé du devis n°23.04.3130a, comprend une visite annuelle, d'un montant de 3 364,00 € HT soit 4 036,80 € TTC.

Ce contrat est établi pour une durée de 4 ans, facturée annuellement à 841,00 € HT soit 1 009,20 € TTC par année.

Délibération n°3 du 09/06/2023 - Achat de matériel pour les services techniques de la Commune

Monsieur le Maire expose la nécessité d'acquérir du nouveau matériel pour les services techniques de la Commune.

Le devis estimatif présenté, et après discussion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, afin de :

- retenir le devis n°083953 du 11/05/2023, de l'entreprise TAVEAU, pour un montant de 43 700,00€ HT soit 52 440,00 € TTC,
- cette somme sera mise en section d'investissement,
- donne l'autorisation à Monsieur le Maire, d'effectuer toutes les démarches inhérentes à cet achat.

Délibération n°4 du 09/06/2023 - Repas festif

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité de ses membres et : VALIDE les tarifs d'inscription au repas festif du 10 Juin 2023 pour les personnes extérieures :

↳ **Adultes : 28,00 €.**

↳ **Enfants (à partir de 2012) : 16,00 €.**

Les chèques seront établis à l'ordre des « Produits divers Léglantiers - Régie recettes ».

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/06/2023

Délibération n°1 du 09/06/2023	Désignation des délégués et des suppléants pour l'élection sénatoriale de 24/09/2023.
Délibération n°2 du 09/06/2023	Contrat de maintenance de l'entreprise CITEOS pour les caméras de vidéoprotection.
Délibération n°3 du 09/06/2023	Achat de matériel pour les services techniques de la Commune.
Délibération n°4 du 09/06/2023	Repas festif.